

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-309 DU 29 AVRIL 2014
Chargeant Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de
l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur
Jonas A. GBIAN, Ministre de l'Economie et des
Finances, pour compter du samedi 05 au lundi 14
avril 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

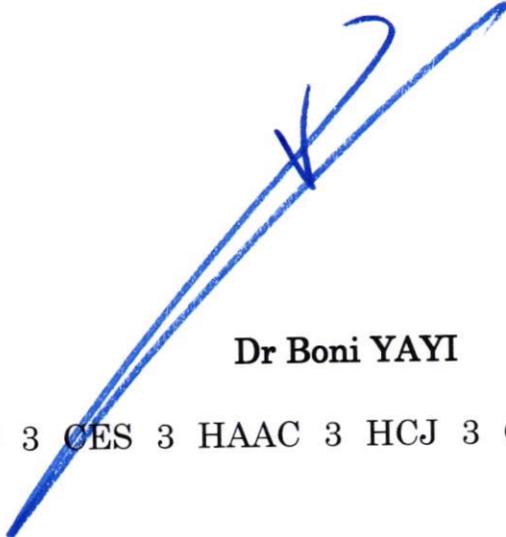
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par **Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du samedi 05 au lundi 14 avril 2014.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC 3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1

